

La CVAE sera supprimée dès la loi de Finances 2023

« Les impôts de production allégés dès 2023 », titre **Le Figaro**. Le gouvernement a définitivement tranché : la suppression totale de la CVAE interviendra « dès la loi de finances 2023 », a confirmé hier **Élisabeth Borne**. De quoi rassurer les patrons qui attendaient avec impatience les détails du calendrier de cette promesse d'Emmanuel Macron. Il y a quelques semaines, la question d'opérer en deux temps la suppression de cet impôt de production se posait toujours face au surendettement du pays, qui limite de plus en plus les marges de manœuvre financières. « Concrètement, ce sont près de 8 milliards qui permettront de renforcer la compétitivité de nos entreprises, aux trois quarts des PME et des ETI. Concrètement, aussi, nous compenserons cette perte de ressource auprès des collectivités », a précisé la locataire de Matignon. La CVAE est jugée particulièrement nocive par les patrons et en particulier les industriels, rappelle le quotidien. Sa suppression devrait ainsi donner un peu d'air aux entreprises françaises elles aussi affectées par la flambée des prix dans un contexte de grande incertitude. Cette mesure constitue en tout cas une nouvelle étape après la première baisse de 10 milliards des impôts de production qui avait été décidée par l'exécutif en pleine crise du coronavirus pour relancer l'économie et qui s'applique depuis. Il reste que même avec ce nouvel allègement fiscal, la France est encore loin du compte, restant toujours parmi les pays où les impôts de production pèsent le plus lourd et affectant ainsi la compétitivité des entreprises tricolores. Pour s'aligner sur les autres pays européens, c'est une coupe de 35 milliards qui est préconisée, conclut le quotidien. (**Le Figaro**, p.19)